

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7296888601**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7296888601>

Cette annonce a été mise en ligne le **8 juillet 2022** sur **Actu.fr - le Haut Anjou**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2022, il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile de gestion patrimoniale (SCGP)

Dénomination sociale : DU COLOMBIER

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Angers

Siège social : 10 rue du Colombier à BRIGNÉ - 49700 DOUÉ-EN-ANJOU

Capital social : 2.000 €, constitué d'apports de numéraire

Objet social : La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propiété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ; la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propiété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question ; la vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société

Gérance : M. Sylvain BAZANTAY, demeurant 10 rue du Colombier à BRIGNÉ - 49700 DOUÉ-EN-ANJOU

Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui - agrément donné par les associés.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*

En partenariat avec

*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

